



Mise à jour
Mai 2022

Réussir à l'université

dans les Hauts-de-France

Après Bac Infos

Sommaire

Contexte institutionnel	p. 3
Préparer son parcours à l'université	p. 5
Être accompagné pour réussir	p. 7
Construire son projet et préparer son insertion professionnelle	p. 8
Être accompagné dans son projet de mobilité internationale	p. 9
Se repérer dans les aides sociales	p.10
Prendre en charge sa santé	p.12
Prendre en compte sa situation de handicap	p.13
Trouver un job, s'engager	p.14
Synthèse des coordonnées par universités	p.15

Remarques : Les liens sont actifs (pictogrammes et mots soulignés)

La Cellule de Région Académique pour l'Orientation vers l'Enseignement Supérieur – CRAOES – site d'Amiens et site de Lille

Fruit de la fusion entre le CRES (Lille) et la MAES (Amiens), la cellule est au service de tous les acteurs de l'orientation pour faciliter la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur. Composée de treize psychologues de l'Éducation nationale, répartis sur les deux sites, et d'un personnel de direction, elle a pour mission la formation des équipes éducatives, le conseil en orientation post-bac et l'appui auprès des bassins d'éducation.

craoes@region-academie-hauts-de-france.fr

Site d'Amiens : 03 22 80 52 45 / Site de Lille : 03 20 15 61 80

Le phénomène de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur a entraîné une diversification du public, ce qui a nécessité la mise en place d'un accompagnement adapté. Dans ce contexte, l'université qui reste le premier lieu d'accueil des lycéens, a mis en place des dispositifs d'accompagnement des futurs étudiants pour leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Cette publication a pour objectif de réaliser une synthèse de tous les dispositifs actuels favorisant la réussite du lycéen à l'université. En fin de publication, vous trouverez, sous forme de fiches, les coordonnées des services dédiés aux étudiants pour chaque université de la région académique Hauts-de-France.

Chiffres

En 2018, on compte 9 fois plus d'inscriptions dans l'enseignement supérieur qu'en 1960.

Aujourd'hui, **six étudiants sur dix sont inscrits à l'université.**

Source : État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation en France, avril 2021, fiche 10

Renforcement du lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur

Dans le contexte de la mise en place du système LMD (Licence-Master-Doctorat) et de la **loi LRU**¹ en 2007, le ministère de l'Enseignement supérieur a lancé le **plan « Réussite en licence »** avec pour objectif l'amélioration de la réussite des étudiants et la réduction de l'échec en première année de licence.

La **loi ESR**², adoptée le 9 juillet 2013, restructure le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle traite notamment de l'entrée des bacheliers dans l'enseignement supérieur et de leur accès dans les différentes voies de formation. Elle inscrit le principe de continuité entre le second cycle de l'enseignement du second degré et le premier cycle de l'enseignement supérieur et concrétise, notamment par des conventions et des partenariats, la mise en place du **continuum Bac-3 / Bac+3**.

Dans la région académique Hauts-de-France, la circulaire « Renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur »³ précise les modalités de collaboration entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Plus précisément, il s'agit de garantir par un ensemble d'initiatives la continuité des enseignements du supérieur avec ceux du lycée, et d'affirmer la notion de spécialisation progressive des études dans le supérieur.

Cette collaboration se traduit par des dispositions pédagogiques en matière d'orientation : orientation active et conseil anticipé en fin de 1^{ère}, bilan des données du portail d'accès à l'enseignement supérieur, orientation progressive tout au long du cursus en limitant les spécialisations précoces à l'université, réorientation choisie pour les étudiants en difficulté.

Partenariats lycées – universités de la région académique Hauts-de-France

Sous l'impulsion des rectorats d'Amiens et de Lille, des conventions sont signées entre les lycées et les établissements universitaires. Ces accords, cadres de coopération, ont pour objectif de favoriser la continuité des formations en sécurisant le parcours des étudiants. Ils donnent lieu à des conventions d'application visant le développement d'actions partenariales entre deux modalités de formation : CPGE / licence (Amiens et Lille), LEGT / IUT et STS / universités (Lille).

¹ Loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités - LRU

² Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche - ESR

³ Circulaire n° 2013-0012 du 18-6-2013 parue dans le BOEN n°30 du 25 juillet 2013 « Renforcement du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur »

La **loi ESR** prévoit également que soit élaborée et révisée tous les cinq ans une **Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES)**⁴ pour faciliter une meilleure complémentarité et lisibilité de l'offre de formation. Dans ce rapport, des propositions concernent directement l'adaptation et la réussite du lycéen et de l'étudiant, dans l'objectif d'élever les qualifications et de préparer aux nouveaux métiers.

- ♦ Développer les liens entre le secondaire et le supérieur
- ♦ Réformer l'orientation supérieur-secondaire
- ♦ Favoriser la poursuite d'études supérieures et la réussite par la mise en place de passerelles et de parcours adaptés
- ♦ Sécuriser les parcours de formation à l'Université

Objectifs chiffrés

« Atteindre, d'ici 2025, 60% de diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge : **50% en licence et 25% en master**, pour répondre aux besoins de montée en gamme de l'économie et de progrès de la société »

Rapport StraNES

Loi Orientation et Réussite des Etudiants (ORE)

En 2018, la **loi Orientation et Réussite Etudiante**⁵ met en place la nouvelle procédure d'accès à l'enseignement supérieur et les principales dispositions du « **Plan étudiants** » prévue pour la rentrée 2018. Cette loi vise à réformer l'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur et à favoriser la réussite des étudiants. Elle réaffirme et conforte l'importance de l'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Le « Plan étudiant » en 20 mesures :

- ♦ Mieux accompagner l'orientation au lycée
 1. **2 professeurs principaux en classe de terminale** pour accompagner individuellement les élèves dans la construction de leur projet d'études
 2. Intégration dans l'année de terminale de **2 semaines dédiées à l'orientation** pour tous les élèves
 3. Examen approfondi par le conseil de classe du projet d'orientation de chaque élève
 4. Dialogue renforcé, sous l'autorité du recteur, entre enseignement secondaire et enseignement supérieur
 5. Déploiement du dispositif « **étudiant ambassadeur** »
- ♦ Un accès plus juste et plus transparent dans le supérieur
 6. Suppression de la sélection par le tirage au sort
 7. Une nouvelle plateforme plus simple et plus transparente
 8. **10 vœux maximum et non hiérarchisés** pour éviter les choix par défaut
 9. **Meilleure connaissance des attendus** pour réussir dans la filière souhaitée
 10. Prise en compte du profil de chaque lycéen et de ses choix
- ♦ Une offre de formation post-baccalauréat sur mesure et renouvelée
 11. Un « **contrat de réussite pédagogique** » pour mieux suivre le parcours de l'étudiant
 12. Un 1^{er} cycle sur mesure, personnalisé et modulable
 13. **Renforcement du tutorat et de l'accompagnement des étudiants**
 14. Encouragement des **nouvelles formes pédagogiques** (par projet, inversée...)
- ♦ Des conditions de vie étudiantes au service de la réussite
 15. Rattachement des étudiants au régime général de la sécurité sociale
 16. Fusion des contributions « vie étudiante » pour rendre le système plus lisible
 17. Soutien à la mobilité jusqu'à 1000 € pour un étudiant qui change d'académie
 18. Création de nouveaux centres de santé au sein des universités pour améliorer l'accès aux soins de proximité
- ♦ Un engagement financier massif de l'État pour accompagner la réforme
 19. 450 millions d'euros du Grand Plan d'Investissement pour accompagner la mise en place des nouveaux cursus, la modulation, la mise en œuvre des contrats de réussite et l'accompagnement personnalisé de chaque étudiant
 20. 200 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat afin d'ouvrir des places, de créer des postes dans les filières en tension et de valoriser l'engagement des enseignants dans la mise en place de la réforme

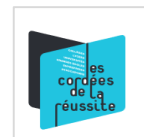
⁴ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid76975/la-strategie-nationale-de-l-enseignement-superieur-stranes.html*

⁵ Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Différents dispositifs existent dans la région académique pour favoriser l'accompagnement des élèves de la troisième à la terminale vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. L'objectif est de diversifier le public concerné et de développer le partenariat.

Les Cordées de la réussite

Depuis la rentrée 2020, les « Cordées » et les « Parcours d'excellence » ont fusionné en une seule entité sous le nom de « **Cordées de la réussite** » (BO n°32 du 27 août 2020). Elles concernent, avant tout, les élèves scolarisés en éducation prioritaire, issus d'un quartier prioritaire de la politique de la ville ou issus d'une zone rurale et isolée.



Les lycéens professionnels sont également concernés par ces actions.

L'objectif des Cordées de la réussite est de **lutter contre les déterminismes socio-culturels** qui peuvent freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence, ou les amener à faire des choix d'orientation par défaut. Elles visent à permettre aux jeunes de mieux appréhender les **attendus du supérieur**, qu'ils soient méthodologiques, culturels ou disciplinaires. Les Cordées de la réussite participent pleinement à favoriser le continuum de formation Bac-3 / Bac+3.

Une Cordée de la réussite repose sur un **partenariat actif** entre une « tête de cordée », qui peut être un établissement d'enseignement supérieur ou un lycée avec CPGE et/ou STS, et des établissements de l'enseignement secondaire dits « encordés ».

Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement en faveur des élèves volontaires :

- ♦ Un suivi individualisé par des étudiants volontaires (tutorat)
- ♦ Un recours au parrainage par des professionnels
- ♦ Des activités d'accompagnement et d'ouverture sociale, culturelle, artistique, sportive et citoyenne
- ♦ Des actions de découverte des métiers et des formations (visites de lieux de formation, d'entreprises ; participation aux journées portes ouvertes, aux journées d'immersion...)

Le Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) Ambition

Financé par la Région, le PRREL se décline en trois dispositifs :

- ♦ Le PRREL Ambition (au lycée)
- ♦ Le PRREL Réussite (à l'université, cf. page 7)
- ♦ Le PRREL Tremplin (à l'université, cf. page 7)

Le PRREL Ambition a pour objectif la réussite dans l'enseignement supérieur. Il accompagne, sous réserve de places disponibles, les élèves volontaires de novembre à mai de l'année scolaire.

Publics concernés : les lycéens (de la seconde à la terminale) de la région Hauts-de-France (et/ou les étudiants de BTS, de deuxième année de DEUST ou DUT), majoritairement issus de milieux modestes (90 % de boursiers)

Contenu :

- ♦ Suivi pédagogique personnalisé par un enseignant référent pour aider à l'élaboration du projet d'études
- ♦ Tutorat étudiant (aide méthodologique et/ou linguistique)
- ♦ Découverte de l'université
- ♦ Immersions
- ♦ Activités culturelles...

Dossier de candidature :

- ♦ À saisir en ligne sur prrel.hautsdefrance.fr

Il doit être remis à l'administration de l'établissement dans lequel est inscrit le lycéen.

L'accompagnement à l'orientation

Dans le cadre de la **réforme du lycée général et technologique (2018)**, un **accompagnement personnalisé à l'orientation** est mis en œuvre de la classe de seconde à celle de terminale.

L'aide aux choix d'orientation se décline en trois grands axes :

- Découvrir le monde professionnel et s'y repérer
- Connaître les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés
- Elaborer son projet d'orientation

Les lycéens sont accompagnés dans leur projet d'orientation avec un volume horaire annuel de **54 heures**. Des actions complémentaires sont également prévues : semaines de l'orientation, forum des métiers et/ou journées de découvertes des métiers, périodes d'observation en milieu professionnel et dans l'enseignement supérieur...

Les forums établissement pour les élèves de classe de première et/ou de terminale

Ces forums sont organisés par l'équipe pédagogique du lycée et le directeur du centre d'information et d'orientation (CIO) du bassin, avec l'appui de personnes ressources des établissements d'enseignement supérieur. Ils permettent aux élèves d'acquérir des repères sur les parcours de formation pour préciser leur projet d'orientation durant tout le cycle terminal.

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, trois temps permettent au lycéen de s'approprier les informations : la préparation du forum, la participation et l'exploitation lors de séances collectives et/ou d'entretiens personnalisés.

Les « journées portes ouvertes »

Elles sont proposées par les établissements universitaires aux futurs étudiants pour découvrir leurs locaux, leurs formations, leurs diplômes...

C'est l'occasion de se renseigner sur un établissement, de confronter son projet de formation avec les anciens élèves et les professeurs sur place.

Au programme : stands d'information, conférences, démonstrations et animations diverses, visites de campus, échanges avec les enseignants, les personnels des services « scolarité » et des services transversaux.

Les « journées d'immersion » *

Elles permettent aux futurs étudiants de découvrir une formation à l'université, afin de tester ou d'affiner ses choix d'orientation.

Lors de ces journées, accompagné d'un tuteur-étudiant, le lycéen pourra suivre un ou plusieurs cours, participer à un TD/TP, visiter les lieux et les services à la disposition des étudiants. Il aura l'occasion de rencontrer des étudiants et de déjeuner sur place, dans l'un des restaurants ou cafétérias universitaires.

**Elles peuvent être proposées dans le cadre des Cordées de la réussite*

Exemple de dispositifs illustrant la mise en place du Continuum Bac-3 / Bac+3

Les visioconférences thématiques de l'UPJV



Organisées en partenariat avec le rectorat d'Amiens et la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP) de l'Université Picardie Jules Verne.

Objectifs : accompagner les lycéens de 1^{ère} et de Terminale dans leurs choix d'orientation vers l'enseignement supérieur en leur présentant les caractéristiques et les exigences des études universitaires, par champs disciplinaires, et en leur permettant d'échanger avec des enseignants et étudiants. Les visios sont enregistrées et visibles en replay sur la [webTV](#) de l'UPJV

« Demain l'Université » à l'Université de Lille

Dispositif bâti sur un partenariat entre l'Université de Lille et des lycées de la métropole lilloise, il s'inscrit dans le cadre du continuum Bac-3 / Bac+3.

Objectif : accompagnement des lycéens dans leur projet d'orientation à l'université de la classe de première à la licence 1.

Exemples d'actions : tables rondes, témoignages d'étudiants, journées d'immersion, rencontres avec des parents d'élèves, groupes de travail entre enseignants du secondaire et du supérieur...



Journées d'intégration, pré rentrées

L'objectif est de faciliter l'intégration de l'étudiant en lui permettant de se familiariser avec la culture de l'université, de repérer les services et personnes ressources qui lui seront utiles durant ses études. Permettant l'adaptation à l'environnement "physique" de l'université, elle prend la forme de visites guidées des différents sites, de présentation des différents services à l'étudiant mais aussi l'organisation des études, de l'équipe pédagogique et des différents services.

Le tutorat

Décliné de manière individuelle ou collective, il prend la forme d'une aide au travail disciplinaire, pédagogique ou méthodologique. Les étudiants volontaires peuvent en bénéficier à hauteur de quelques heures par période (semaine, mois, semestre). Le tuteur est un étudiant plus avancé dans les études, voire un enseignant.

L'enseignant référent

Cet interlocuteur privilégié est chargé du suivi d'une vingtaine d'étudiants. Il a pour mission d'assurer le suivi de leur projet personnel d'étude, de leur proposer un soutien individualisé, d'accompagner un éventuel changement de parcours de formation.

Dans le cadre de la **loi ORE**, un **aménagement pédagogique** (remédiation, modules complémentaires de mise à niveau, L1 en 2 ans...) est mis en place pour les étudiants dont le profil ne correspond pas aux attendus de la licence. Il se matérialise par la réponse "**OUI SI**"⁶ des universités sur la plateforme Parcoursup.

Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL)

Porté par la région, le PRREL a pour objectif la réussite dans l'enseignement supérieur. Finançant le dispositif, la région Hauts-de-France est partenaire des universités mais aussi d'établissements d'enseignement supérieur et de grandes écoles pour accompagner les jeunes pendant leurs études.

PRREL RÉUSSITE Être accompagné à l'université

- ✓ Public : étudiants boursiers de licence ou de DUT
- ✓ Objectif : accompagnement à la réussite
- ✓ Bourse, suivi pédagogique et tutorat

Dossier de candidature disponible auprès de l'établissement universitaire

PRREL TREMLIN Préparer l'université

- ✓ Public : prioritairement les élèves boursiers de licence
- ✓ Objectif : programme de remise à niveau
- ✓ Bourse, suivi pédagogique et tutorat

Programme différent selon les universités pour les étudiants volontaires

Les JIVÉ Université de Lille



Destinées à accueillir les étudiants nouvellement inscrits à l'Université de Lille, les Journées Immersion Vie Étudiante sont un moment privilégié durant lequel les étudiants sont informés sur le fonctionnement général de l'université et sur les services mis à leur disposition par l'établissement et ses partenaires. Ces journées sont également l'occasion pour les étudiants de l'Université de Lille de partager des moments forts autour de nombreuses activités sportives, culturelles, festives...

Exemples de tutorat ULCO



Le tutorat est assuré par un étudiant d'année supérieure, il est gratuit pour le tuteur. L'étudiant tuteur est rémunéré par l'université.

- Tutorat d'accueil

Proposé en fonction du parcours antérieur. Remise à niveau dans les matières fondamentales. Aide à la méthodologie.

- Tutorat d'accompagnement

Aide pour un étudiant rencontrant des difficultés dans une matière. En petit groupe, à la demande des étudiants.

⁶ Les dispositifs "OUI SI" sont déclinés de façon différente selon les universités.

Construire son projet et préparer son insertion professionnelle

A l'université

Depuis la loi LRU de 2007, l'orientation et l'insertion professionnelle sont devenues des missions à part entière de l'enseignement supérieur.

Construire son projet

Élément majeur du plan « Réussite en licence », le **Projet Professionnel de l'Étudiant (PPE)**, mis en place dès la première année de licence, est un outil de mise en projet et de construction du parcours de formation. Intégré dans les maquettes de formation des licences, ce projet peut donner lieu à la validation totale ou partielle d'unités d'enseignements.

La démarche PEC

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans le développement d'une démarche de valorisation des expériences de formation professionnelles et personnelles et d'un outil numérique appelé **Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC)**.

À partir de l'analyse de leurs expériences, les étudiants identifient leurs compétences. Ils peuvent les illustrer et les valoriser auprès des entreprises.

S'orienter et se réorienter

Lieu ressource mis en place dans les universités depuis 1986, le **Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (S.C.U.I.O. – I.P.)** a pour mission d'organiser l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants dès leur entrée et tout au long du cursus universitaire. Ces services ont considérablement développé leur offre de services et contribuent grandement à la liaison lycée / enseignement supérieur. Ils accompagnent également les étudiants dans les procédures de réorientation de fin de semestre en première année.

Les universités sont de plus en plus nombreuses à mettre en place un **Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)**, chargé de diffuser auprès des étudiants des offres de stages et d'emplois et de les accompagner dans leurs démarches.

Sous différents intitulés, ces services ont un fonctionnement propre à chaque université.

Préparer son insertion professionnelle

En raison de la mission d'insertion qui lui incombe, l'université doit, pour le renouvellement de son offre de formation (licence professionnelle et master), évaluer les parcours des étudiants de l'entrée dans les formations jusqu'à l'insertion. C'est pourquoi, il existe sur chaque université une structure dédiée à cette mission, l'**observatoire de l'insertion professionnelle** qui, à partir de données statistiques, produit des études variées sur l'insertion professionnelle des étudiants.

Les universités ont aussi mis en place des actions et des outils pour faciliter la recherche de stage ou d'emploi pour les étudiants : rencontre avec des professionnels, ateliers de techniques de recherche d'emploi, plate-forme d'offres d'emplois.

Le Career Center à l'Artois  , à l'ULCO 
et à l'UPJV 

Créée en 2016, cette plateforme permet à l'étudiant de découvrir des métiers, de consulter des offres de stages et d'emplois, de préparer sa candidature et de connaître les événements carrières organisés par l'université et les entreprises partenaires.

Entreprendre



Présent sur plusieurs universités de l'académie de Lille, le Hubhouse accueille les étudiants intéressés par la démarche de **création d'entreprise**. Ce service gratuit est porté par la région et les universités.

Autre dispositif pour promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner les étudiants entrepreneurs : **Pépité**, Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat. Les cellules Pépites sont présentes sur l'ensemble des universités de la région.



Service ou direction des relations internationales des universités

Dans chaque université, le **service des relations internationales** organise et gère les programmes de mobilités étudiantes et enseignantes. Il est au service des étudiants pour toutes les démarches nécessaires afin de mettre en place un projet de mobilité. Il gère également l'accueil des étudiants étrangers en programme d'échange.

Dans le cadre d'accords et de conventions avec les institutions partenaires, il accueille, informe et conseille les étudiants, organise et coordonne les procédures d'instruction des dossiers de candidature, attribue des bourses et suit les processus de validation.

Lorsqu'un étudiant souhaite partir à l'étranger durant ses études, il est important qu'il prenne contact avec un conseiller spécialisé dans la mobilité internationale bien en amont de son départ.

Centre de Ressources en Langues (CRL) ou Maison des Langues (ML)

Pour un projet à l'étranger et, plus généralement dans son parcours universitaire, l'étudiant peut souhaiter améliorer son niveau en langues étrangères. Les Centres de Ressources en Langues des universités répondent à cet objectif. Ils sont destinés aux étudiants et personnels de l'université.

Ces centres ont pour vocation d'offrir un complément de formation en langues aux étudiants. Ils permettent d'approfondir une langue ou d'en découvrir une nouvelle. Reposant sur une démarche autonome de l'étudiant, il propose un accompagnement ou un appui dans la langue choisie. Ils offrent des ressources variées facilitant l'apprentissage.

Ils proposent également la préparation aux différentes certifications en langues étrangères et préparent, d'un point de vue linguistique, un stage ou un séjour à l'étranger.

Exemples

- ♦ Auto-formation en salle d'apprentissage en libre accès
- ♦ Auto-formation en ligne
- ♦ Ateliers de découverte linguistique
- ♦ Conversations avec un tuteur étranger

Le réseau européen pour l'orientation et la mobilité Euroguidance



Euroguidance est un réseau initié par la Commission européenne, regroupant de nombreux centres, répartis dans plusieurs pays européens. Son objectif est de développer la dimension européenne dans les actions d'orientation scolaire et professionnelle. Les professionnels de l'orientation des centres Euroguidance informent sur les systèmes éducatifs et les systèmes de formation en Europe. Ils s'adressent en priorité aux professionnels-relais, mais aussi au grand public. Ils facilitent également l'échange d'informations entre les services d'orientation des différents pays européens.

En France, le « Réseau Éducation », destiné à faciliter la mobilité des jeunes, est constitué de quatre centres, les centres d'information et d'orientation de Lille, Marseille, Strasbourg et le centre d'information internationale de Lyon.

Les étudiants, à la recherche d'informations sur les stages en Europe, les études, les cours de langues peuvent s'informer en ligne à partir du site web :

www.euroguidance-france.org/fr

Le **Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)** est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il remplit une mission de service public à vocation sociale.

La mission du CROUS est de veiller à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur de l'académie afin de permettre ainsi au plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur dans de meilleures conditions financières.

CROUS d'Amiens



25, rue St-Leu 80 005 Amiens Cedex 1
Tél : 03 22 71 24 00
www.crous-amiens.fr
Formulaire de contact mail sur le site

CROUS de Lille



74, rue de Cambrai – CS 90 006 – 59 043 Lille Cedex
Tél : 03 20 88 66 00
www.crous-lille.fr
✉ crous@crous-lille.fr

Le service social

Les **Assistants de Service social (AS)** ont un rôle d'écoute, de prévention, d'information et de soutien. Ils sont présents dans vingt-et-un lieux d'accueil dans l'académie de Lille. Ils reçoivent majoritairement sur rendez-vous, de manière individuelle, à la demande de l'étudiant. Informations et prise de rendez-vous en ligne sur le site du CROUS, rubrique « Action sociale »

Les aides financières

Les bourses sur critères sociaux

Chaque étudiant peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une bourse sur critères sociaux pour financer ses études. Le montant varie de 104 € à 573 € / mois sur 10 mois.

Pour faire une demande de bourse il doit **constituer un Dossier Social Étudiant (DSE)** sur le site messervices.etudiant.gouv.fr **entre mi-janvier et mi-mai** précédant la rentrée universitaire (procédure en supplément de celle de Parcoursup). La demande est à renouveler chaque année.

Être étudiant boursier permet la prise en charge :

- ♦ Par l'État, de l'inscription universitaire (170 € pour les non boursiers)
- ♦ Par l'État, de la "Contribution Vie Étudiante et de Campus" (92 € pour les non boursiers)
- ♦ Par la région, de l'abonnement SNCF (50% pour les non boursiers)

Les aides spécifiques et autres aides

- ♦ Une aide spécifique jusqu'à 1000 € pour les étudiants non boursiers proches du plafond des bourses
- ♦ Les aides annuelles pour les étudiants en situation de rupture familiale, d'indépendance avérée, de reprise d'études au-delà de 28 ans, de cas particuliers
- ♦ Les aides ponctuelles pour secours social, stage, santé, matériel pédagogique...
- ♦ Les aides spécifiques pour **accompagner la mobilité** dans l'enseignement supérieur
- ♦ Les aides individuelles allouées par les Fonds de Solidarités et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE)
- ♦ Les bourses de fondations et legs
- ♦ Les bourses des autres ministères et de la région

Le logement

Dans la région académique, le CROUS propose des logements en résidence universitaire (de la chambre traditionnelle au T5 en colocation).

Des logements chez le particulier (site Lokaviz.fr sur le site du CROUS)

Visale, la caution locative

Visale est une caution gratuite pour le logement à tous les étudiants de moins de 30 ans (boursiers ou non boursiers indépendants fiscalement) en recherche de logement dans le parc privé ou dans certaines résidences universitaires.

Démarches en ligne sur le site visale.fr

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF propose deux types d'aides aux étudiants locataires dont les ressources sont modestes :

- ♦ L'Aide Personnalisée au Logement (APL) si vous habitez un logement conventionné (HLM ou résidence universitaire conventionnée)
- ♦ L'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)

Démarches et simulations en ligne sur le site de la CAF

L'avance LOCA-PASS®

L'avance LOCA-PASS® permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts, sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum.

Constitution du dossier LOCA-PASS® sur le site Action Logement

La restauration universitaire

Le CROUS propose vingt-trois lieux de restauration répartis sur tout le territoire académique, ouverts le midi et pour certains le soir.

La restauration universitaire offre un large choix de formules :

- ♦ La restauration traditionnelle propose un repas complet au tarif de 3,30 € (tarif 2021-2022) plat + 3 périphériques
- ♦ 100 repas gratuits en restos'U par année universitaire et par personne sont offerts aux étudiants boursiers des échelons les plus élevés (de 4 à 7) et âgés de moins de 35 ans (limite d'âge non applicable aux étudiants en situation de handicap)
- ♦ La restauration diversifiée propose des sachets repas, brasserie, grill, sandwicherie, pizzeria, saladerie, pâtes fraîches ...
- ♦ Les cafétérias offrent des prestations rapides et variées adaptées aux rythmes des cours

Le paiement des services au sein des restaurants et cafétérias universitaires s'effectue par le biais du système de paiement IZLY.



Portail numérique des démarches et services de la vie étudiante

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Guichet unique de centralisation du dossier de l'étudiant tout au long de son parcours
(Accès aux différents sites nécessaires à la constitution des différents dossiers)

Les Service Inter Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) ou les Services de Santé Universitaires (SSU)

Chaque université de la région a un **service de santé universitaire** avec une ou plusieurs antennes. Une équipe pluridisciplinaire de médecins, infirmiers, psychologues, assistants de service social, conseillers conjugaux, secrétaires accueillent les étudiants tous les jours.

Il s'agit d'organiser la veille sanitaire pour l'ensemble de la population étudiante :

- ♦ En effectuant au moins un bilan de santé préventif intégrant une dimension médicale, psychologique et sociale au cours des trois premières années d'étude. Elle concerne tous les étudiants (sans avance de frais) pour une prise en charge adaptée à leurs particularités
- ♦ En assurant une visite médicale à tous les étudiants
- ♦ En contribuant au dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants en situation de handicap
- ♦ En accueillant les étudiants étrangers (visite médicale leur permettant d'obtenir leur visa d'études)
- ♦ En offrant la possibilité de prendre rendez-vous pour diverses consultations spécifiques (psychologie, gynécologie, dépistage MST, vaccination ...)

La Contribution Vie Étudiante et de Campus : CVEC

Elle a été instituée par la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants du 8 mars 2018.

La **CVEC** est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, et vise à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

Cette contribution de **92 €** est annuelle et collectée par les Crous.

Elle doit être acquittée par l'étudiant préalablement à son inscription en se connectant sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr. Les étudiants boursiers en sont exemptés.

Les épiceries solidaires

Les Agoraé de l'UPJV et de l'UPHF



Portées par des associations étudiantes, **les Agoraé** sont des espaces d'échanges et de solidarité qui se composent d'un **lieu de vie ouvert à tous** et d'une **épicurie solidaire** accessible sur critères sociaux.

La Campusserie, l'Épicéa et l'Escal de l'université de Lille

L'Université de Lille œuvre aux côtés des associations étudiantes à la création et à l'animation des **épiceries solidaires**. Elles mettent à disposition des bénéficiaires des produits alimentaires (épicurie, produits frais...), ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien à des prix environ 80 % moins chers que leurs prix d'origine.



L'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap à l'université⁷

Différents acteurs, structures et partenaires concourent à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans leurs études et leur vie d'étudiant. L'université, dans le cadre de la « **politique handicap** », pilote les dispositifs d'accueil et d'accompagnement et met en synergie les différents acteurs, structures et partenaires.

Il existe dans chaque université des **structures d'accueil et d'accompagnement** des étudiants en situation de handicap qui s'organisent sous des intitulés variés :

- ♦ Mission handicap à l'Université d'Artois
- ♦ Bureau de la vie étudiante handicap à l'Université de Lille
- ♦ Handicap'ULCO à l'Université Littoral Côte d'Opale
- ♦ Service des Étudiants en Situation de Handicap (SESH) à l'Université de Picardie Jules Verne
- ♦ Relais handicap à l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Elles participent à l'analyse des besoins des étudiants et veillent au suivi et à la mise en œuvre des mesures de compensation octroyées à l'étudiant. Ces mesures concernent la formation, la vie universitaire ou l'aménagement de la passation des examens et concours.

Les médecins des S(I)UMPPS ou SSU, désignés par la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées** (CDAPH) et donc agréés par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (MDPH), font partie de l'équipe plurielle de l'université et formulent un avis sur les aménagements des examens et concours de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap. C'est ensuite l'autorité administrative, en l'occurrence le Président d'université, qui notifie la décision d'aménagement.

Un futur étudiant en situation de handicap peut, s'il le souhaite, renseigner sur **Parcoursup** une **fiche de liaison** précisant les modalités d'accompagnement dont il a bénéficié au lycée.

Dans chaque établissement, un référent handicap peut être contacté afin d'anticiper les aménagements possibles dans la future formation.

Enfin, il est possible pour les candidats en situation de handicap n'ayant pas été retenus dans une formation sur Parcoursup de demander un réexamen de leur candidature par la Commission Régionale d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CRAES).

monparcourshandicap.gouv.fr/etudes-superieures

Ce site permet aux étudiant ou futurs étudiants de s'informer pour bien s'orienter et connaître les démarches à accomplir, connaître les aides et accompagnements dont ils peuvent bénéficier pour compenser leur handicap ou réussir leur vie d'étudiant mais également, de faire le point sur les interlocuteurs à solliciter tout au long de leurs études.

⁷ Source « Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé à l'université », Conférence des Présidents d'Université (2012)

Les emplois étudiants

- ◆ Trouver un job étudiant

Les universités sont de plus en plus nombreuses à proposer des plateformes carrières, souvent accessibles depuis les **Espaces Numériques de Travail (ENT)** permettant de consulter des annonces de jobs étudiants. Par exemples : **JobTeaser**, **Lilagora**, **PRO'fil** etc...

Le CROUS pilote également un site internet national dédié aux emplois étudiants. Ceux-ci peuvent consulter des offres et s'identifier en tant qu'étudiant pour consulter les coordonnées de l'employeur. Ils peuvent aussi s'informer sur leurs droits et leurs devoirs. www.jobaviz.fr/

- ◆ Signer un contrat étudiant avec l'université

Un étudiant scolarisé dans un établissement universitaire des Hauts-de-France peut être recruté par son université pour bénéficier d'un contrat étudiant financé par la région. Sur des missions diverses, les étudiants sont rémunérés sur la base d'une durée de 5h à 10h par semaine. Les candidatures s'effectuent directement auprès de l'université dans laquelle est scolarisé l'étudiant.

Exemples : « ambassadeurs étudiants », tuteurs étudiants, moniteurs (soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies), assistants (assistance et accompagnement des étudiants en situation de handicap / appui aux personnels des bibliothèques) ...

Vie associative et reconnaissance de l'engagement des étudiants

De nombreuses associations existent sur le campus des universités, représentant des domaines multiples et variés. Elles permettent aux étudiants de s'investir et de s'intégrer dans la vie étudiante. Cet investissement peut être valorisé (par l'obtention d'ECTS supplémentaires) et reconnu.

En effet, en 2017, la loi **relative à l'égalité et à la citoyenneté** pose le cadre de la reconnaissance de l'engagement étudiant dans les établissements d'enseignement supérieur et donne les modalités de son application⁸.

Elle prévoit d'une part, la validation des engagements de l'étudiant au titre de sa formation et d'autre part, un aménagement dans l'organisation et le déroulement des études. Déjà engagées dans ce processus, les universités ont précisé les dispositifs et les procédures permettant cette reconnaissance.

Pour plus d'informations, consultez les pages dédiées sur les sites des universités.

Sport et culture

Faire du sport à l'université

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) est au service de tous (étudiants et personnels).

Il est en charge de la formation (cours d'EPS), du sport universitaire (FFSU) et de l'animation sportive du campus.

Il travaille en étroite collaboration avec la structure d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap pour proposer des activités adaptées.


Culture à l'université

La politique culturelle universitaire s'inscrit dans les missions assignées par la loi aux universités.


Elle est portée par des services culturels dont la structure et le rôle sont spécifiques à chaque établissement.

De nombreuses associations culturelles viennent compléter ce dispositif.

⁸ BO MESRI n°33 du 5/10/2017 Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du ministère en charge de l'enseignement supérieur

 www.univ-artois.fr/ UNIVERSITÉ D'ARTOIS	
<i>L'université d'Artois est multipolaire : Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin Les services dédiés à l'étudiant sont déclinés sur les différents pôles</i>	
Construire son projet	CAP Avenir Orientation et Insertion professionnelle www.univ-artois.fr/reussite-et-insertion/reussir-ses-etudes 03 21 60 38 57
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arras 03 21 60 37 15 capavenir-arras@univ-artois.fr ▪ Béthune 03 21 64 96 13 capavenir-bethune@univ-artois.fr ▪ Douai 03 27 94 50 77 capavenir-douai@univ-artois.fr ▪ Lens 03 21 79 17 47 capavenir-lens@univ-artois.fr ▪ Liévin 03 21 79 17 47 capavenir-lievin@univ-artois.fr
	Accueil, accompagnement et conseil personnalisé tout au long du parcours. Rendez-vous de l'insertion professionnelle, semaine de l'insertion professionnelle.
	Plateforme Carrière : « Jobteaser by Career Center ». Coaching Recherche d'emploi (E.N.T.) www.univ-artois.fr/reussite-et-insertion/de-luniversite-lemploi
Trouver un job	Hubhouse Cellule de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre 06 17 44 27 55 www.univ-artois.fr/reussite-et-insertion/de-luniversite-lemploi/entreprendre-de-lidee-au-projet
	Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) www.univ-artois.fr/reussite-et-insertion/observatoire-de-la-vie-etudiante
Partir à l'étranger	Service des relations internationales 03 21 60 49 31 www.univ-artois.fr/international
Pratiquer une langue étrangère	Maison des Langues 03 21 60 38 25 www.univ-artois.fr/formations/la-maison-des-langues
La Maison de l'Étudiant <i>Rue Raoul François Arras – 03 21 60 49 49</i> Les services présentés ci-dessous sont regroupés au sein d'un même lieu, la Maison de l'Étudiant, qui oriente les étudiants vers les services adéquats.	
Prendre en charge sa santé	Service de Santé Universitaire (SSU) – Service Santé et service Social 03 21 60 60 29 www.univ-artois.fr/vie-etudiante/sante Soins d'urgence et de prévention, soutien psychologique, accompagnement social
Prendre en compte sa situation de handicap	Mission Handicap 03 21 60 37 34 www.univ-artois.fr/vie-etudiante/etudes-et-handicap Possibilité de prendre contact avec un chargé d'accueil pour les questions liées à la situation de handicap de l'étudiant
S'engager	Service Vie Culturelle et Associative 03 21 60 38 72 www.univ-artois.fr/vie-etudiante/asso
Pratiquer une activité	Service Artois Sport Campus 03 21 60 37 04 www.univ-artois.fr/vie-etudiante/sport

 <p>Université de Lille</p>	<p>www.univ-lille.fr/</p>
<p><i>L'université de Lille est multipolaire : Campus Cité Scientifique, Campus Moulins/Lille, Campus Pont-de-Bois, Campus Roubaix-Tourcoing et Campus Santé</i></p>	
<p>Construire son projet</p>	<p>Service Universitaire d'Accueil d'Information et d'Orientation (SUAIO) www.univ-lille.fr/formation/sinformer-sorienter</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Campus Cité scientifique 03 62 26 86 93 ▪ Campus Moulins Ronchin 03 20 90 75 43 ▪ Campus Pont-de-Bois 03 20 41 62 46 <p>Formulaire de contact en ligne</p>
<p>S'insérer</p>	<p>Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) www.univ-lille.fr/formation/preparer-son-insertion-professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Campus Cité Scientifique 03 20 05 87 41 ▪ Campus Moulins Ronchin 03 20 90 75 10 ▪ Campus Pont-de-Bois 03 20 41 61 62
	<p>Pépité Lille Hauts-de-France : Osez l'entrepreneuriat pepité-nord.pepitizy.fr/fr/ Prise de rendez-vous en ligne, rubrique « Notre accompagnement & nos programmes entrepreneuriaux »</p> <p>Observatoire de la Direction des Formations de l'Université de Lille (ODIF) odif.univ-lille.fr</p>
<p>Partir à l'étranger</p>	<p>Maison Internationale international.univ-lille.fr/</p>
<p>Pratiquer une langue étrangère</p>	<p>Centre de Langues de l'Université de Lille - Pôle DELANG clil.univ-lille.fr/delang/langues/</p>
<p>Prendre en charge sa santé</p> <p>Prendre en compte sa situation de handicap</p>	<p>Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) 03 62 26 93 00 (numéro unique) – Accueil sur les différents campus Soins d'urgence et de prévention, soutien psychologique, accompagnement social</p> <p>Bureau de la Vie Étudiante Handicap (BVEH) vie.etudiante-handicap@univ-lille.fr</p>
<p>Trouver un job S'engager</p>	<p>Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) www.univ-lille.fr/formation/preparer-son-insertion-professionnelle</p> <p>Job Board de l'université de Lille pour consulter les offres de jobs/stages/emplois : lilagora.univ-lille.fr/</p> <p>Associations, initiatives et engagements étudiants : www.univ-lille.fr/vie-des-campus/vivre-sur-les-campus/animation-des-campus-et-vie-associative</p>
<p>Pratiquer un sport</p>	<p>Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) sport.univ-lille.fr et www.univ-lille.fr/vie-des-campus/sport</p>

		www.univ-littoral.fr/
<p><i>L'université du Littoral Côte d'Opale est multipolaire : Boulogne, Calais, Dunkerque et Saint-Omer</i></p>		
Construire son projet	Service Universitaire d'Accueil Information Orientation et Insertion Professionnelle (SUAIOIP) www.univ-littoral.fr/formation/orientation-insertion-pro-stages/ <ul style="list-style-type: none"> ▪ Boulogne-sur-Mer 03 66 25 64 00 suaiobg@univ-littoral.fr ▪ Calais / St Omer 03 21 46 36 13 suaioc@univ-littoral.fr ▪ Dunkerque 03 28 23 75 50 suaiodk@univ-littoral.fr 	
	Bureau d'aide à la Réussite Étudiante (BARE) www.univ-littoral.fr/formation/aides-a-la-reussite/	
S'insérer	Centre Entrepreneuriat du Littoral / Hubhouse cel.univ-littoral.fr Domicilié à Dunkerque, le CEL/Hubhouse propose des antennes sur les sites de Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et St Omer/Longuenesse	
	Pour connaître les taux d'insertion des diplômés professionnels www.univ-littoral.fr/formation/orientation-insertion-pro-stages/	
Partir à l'étranger	Service des relations internationales 03 28 23 73 28 www.univ-littoral.fr/international/ Le siège du service est domicilié à Dunkerque. Des permanences et des enseignants coordonnateurs facilitent l'information des étudiants sur les différents sites	
Pratiquer une langue étrangère	Centre de Ressources en Langues 03 21 99 41 87 crl.univ-littoral.fr/	
Prendre en charge sa santé Prendre en compte sa situation de handicap	Service de santé pour les étudiants (SUMPPS) 03 28 23 71 61 www.univ-littoral.fr/campus/campus-pour-tous-egalite-sante/sante/ Soins d'urgence et de prévention, soutien psychologique, accompagnement social sur les différents sites. Animation d'actions de prévention par des étudiants Relais Santé	
	Handicap'ULCO www.univ-littoral.fr/campus/campus-pour-tous-egalite-sante/handicapulco/ Pour toutes les questions liées à la situation de handicap de l'étudiant	
Trouver un job S'engager	Bureau de la Vie Étudiante et du handicap (BVEH) 03 28 23 70 67 / 74 41 www.univ-littoral.fr/campus/vie-etudiante/vie-associative/ Ce service se mobilise sur les questions de vie associative, d'initiatives étudiantes et de pratiques artistiques amateurs	
Pratiquer un sport	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives 03 28 23 76 67 suaps.univ-littoral.fr	

	www.u-picardie.fr
<i>L'université de Picardie Jules Verne est multipolaire : Beauvais, Creil, Laon, Saint-Quentin, Soissons (Cuffies)</i>	
Construire son projet	Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP) : Service Orientation et Réorientation Orientation et réorientation 03 22 80 81 39 doip@u-picardie.fr
S'insérer	Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP) : Service Insertion et Emploi 03 22 80 81 39 Insertion et emploi
	Pépité A2U Hauts-de-France : Pôle étudiant picard pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat 03 22 80 69 47 Pépité Picardie Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP) – Service Observatoire 03 22 80 81 39 Enquêtes d'insertion professionnelle
Partir à l'étranger	Direction des relations internationales 03 22 82 59 65 www.u-picardie.fr/international/bienvenue/
Pratiquer une langue étrangère	Maison des Langues MDL 03 64 26 83 60 www.u-picardie.fr/services-communs/mdl/ 2 Centres de Ressources en Langues (autoformation guidée) : CRL Citadelle 03 64 26 83 66 / CRL Minimes 03 22 82 88 59
Prendre en charge sa santé Prendre en compte sa situation de handicap	Service de Santé Universitaire (SSU) – Service Santé et service Social 03 64 26 83 25 www.u-picardie.fr/reussite-et-vie-etudiante/vie-etudiante/sante Soins gratuits d'urgence et de prévention, soutien psychologique, accompagnement social...
	Service des étudiants en situation de handicap (SESH) 03 64 26 83 18 / 19 www.u-picardie.fr/l-universite/handicap/etudiants/ Pour toutes les questions liées à la situation de handicap de l'étudiant
Trouver un job S'engager	Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP) – Service Insertion et Emploi 03 22 80 81 39 Insertion et emploi Direction de la Vie Étudiante (DVE) 03 64 26 83 10 Vie associative La DVE facilite l'accueil, l'intégration, les initiatives et projets des étudiants
Pratiquer un sport	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives 03 64 26 83 46 Pratiquer un sport

	www.uphf.fr
<p><i>L'Université Polytechnique Hauts-de-France est multipolaire : Cambrai, Maubeuge, Le Mont Houy et Les Tertiales Les services dédiés à l'étudiant sont centralisés au Pôle Formation et Vie Étudiante (PFVE) situé à la Maison des Services à l'Étudiant (MSE) sur le campus du Mont Houy</i></p>	
Construire son projet	Bureau Information Orientation (BIO) Bureau d'information-orientation 03 27 51 10 33 orientation@uphf.fr
S'insérer	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) 03 27 51 10 20 Bureau d'aide à l'insertion professionnelle
	Hubhouse 03 27 51 18 32 www.uphf.fr/hubhouse/
	Observatoire des Formations, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Étudiante (OFIVE) 03 27 51 10 26 Observatoire des Formations
Partir à l'étranger	Pôle de Relations Internationales (PRI) 03 27 51 77 31 www.uphf.fr/international
Pratiquer une langue étrangère	Centre de Ressources en Langues Mont Houy : 03 27 51 16 02 / Les Tertiales : 03 27 51 76 14 www.uphf.fr/FLLASH/pcl
Prendre en charge sa santé Prendre en compte sa situation de handicap	Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) 03 27 51 10 45 www.uphf.fr/vie_campus/sante/medecine Soins d'urgence et de prévention, soutien psychologique, accompagnement social...
	Mission Handicap Accueil pour les questions liées à la situation de handicap de l'étudiant 03 27 51 10 46 www.uphf.fr/mission-handicap
Trouver un job S'engager	Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) 03 27 51 10 20 Bureau d'aide à l'insertion professionnelle www.uphf.fr/jobs-etudiant
	Plateforme PRO'fil pour consulter les offres de jobs/stages/emplois : profil.uphf.fr/ Bureau de la Vie Étudiante (BVE) www.uphf.fr/vie-associative-et-engagement-de-l-etudiant Ce service se mobilise sur les questions de vie associative et d'initiatives étudiantes
Pratiquer un sport	Service Commun pour la Responsabilité Sociale de l'Établissement (SCRSE) – Service des sports www.uphf.fr/culture-sport-loisirs